



REPUBLIQUE DU SENEGAL

=====
Un Peuple – Un But – Une Foi
=====

Région de Kaolack

=====
Département de Nioro du Rip
=====

arrondissement de Médina Sabakh
=====

Commune de Kayemor

**Plan de
Développement
Communal
2023-2027**

Réalisé par l'ARD avec le financement du Projet Kawolor

Table des matières

| | |
|---|----|
| Sigles et abréviations | 0 |
| Listes des tableaux | 1 |
| Liste des figures..... | 1 |
| 1. Contexte et justification..... | 2 |
| 2. Objectifs et résultats attendus du PDC..... | 2 |
| 3. Méthodologie..... | 3 |
| 3.1 Phase préparatoire | 3 |
| 3.2 Phase de diagnostique | 3 |
| 3.3 Phase la planification | 4 |
| 3.4 Phase validation..... | 4 |
| 4. PRESENTATION GENERALE..... | 5 |
| 4.1 Cadre administratif | 5 |
| 4.2 Cadre géographique..... | 5 |
| 4.3 Caractéristiques sociodémographiques | 5 |
| 4.3.1. Milieu humain..... | 5 |
| 4.3.2. Densité de la population | 6 |
| 4.3.3. Ethnies | 6 |
| 4.3.4. Religion | 6 |
| 4.3.5. Emplois et migrations | 6 |
| 4.4 Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques..... | 6 |
| 4.4.1. Sols..... | 6 |
| 4.4.2. Relief | 7 |
| 4.4.3. Climat..... | 7 |
| 4.4.4. Végétation..... | 7 |
| 4.4.5. Ressources en eau..... | 7 |
| 5. Bilan diagnostic | 8 |
| 5.1 Profil social | 8 |
| 5.1.1. Éducation..... | 8 |
| 5.1.2. Cycle Moyen Secondaire | 9 |
| 5.1.3. Enseignement Coranique : « Daaras »..... | 9 |
| 5.1.4. Santé | 9 |
| 5.1.5. Hydraulique | 10 |
| 5.1.6. Assainissement et cadre de vie..... | 11 |
| 5.1.7. Jeunesse sports et loisirs | 11 |

| | | |
|--------|---|----|
| 5.2 | Profil économique | 13 |
| 5.2.1. | Secteurs productifs | 13 |
| 5.2.2. | Secteurs d'appui à la production..... | 15 |
| 5.3 | Profil environnemental et gouvernance..... | 17 |
| 5.3.1. | Profil environnemental..... | 17 |
| 5.3.2. | Profil gouvernance | 17 |
| 6. | Orientations stratégiques..... | 19 |
| 6.1 | Enjeux de développement | 19 |
| 6.1.1 | Vision..... | 19 |
| 6.1.2 | Axes stratégiques de développement..... | 19 |
| 6.1.3 | Arrimage avec le PSE et le PDD | 19 |
| 6.2 | Les axes stratégiques de développement..... | 20 |
| 6.3 | Plan d'action prioritaire | 22 |
| 7. | Stratégies de mise en œuvre et de suivi..... | 33 |
| 7.1 | Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre | 33 |
| 7.2 | Financement du PDC | 34 |
| 7.3 | Mécanisme de suivi évaluation..... | 35 |

Sigles et abréviations

| | |
|--------|--|
| AGR | A ctivités G énératrices de R evenus |
| ARD | A gence R égionale de D éveloppement |
| ASC | A ssociation S portive et C ulturelle |
| BD | B ilan D iagnostic |
| CEM | C ollège d' E nseignement M oyen |
| CG | C omités de G estion |
| CGCT | C ode G énéral des C ollectivités T erritoriales |
| CPE | C lasse P réscolaire à l' E lémentaire |
| CT | C ollectivités T erritoriale |
| CTP | C ase des T out- P etits |
| DSDOM | D ispensateurs de S oins à D omicile |
| DOB | D ébat d' O rientation B udgétaire |
| EB2C | E valuation des B esoins et C alcul des C oûts |
| EPI | E pargne P our l' I nvestissement |
| IR2P | I nventaire R apide des P otentialités de la P lateforme |
| PAI | P lan A nnuel d' I nvestissement |
| PDC | P lan de D éveloppement C ommunal |
| PNDL | P rogramme N ational de D éveloppement L ocal |
| PSE | P lan S énégal E mergent |
| OSC | O rganisation de la S ociété C ivile |
| RGPHAE | R ecensement G énéral de P opulation, de l' H abitat, de l' A griculture et de l' E levage |

Listes des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Niveau et évolution de la population de la Commune | 5 |
| Tableau 2 : Indicateurs du cycle élémentaire | 8 |
| Tableau 3 : Indicateurs cycle moyen secondaire | 9 |
| Tableau 4 : Indicateurs de la sante de la commune..... | 10 |
| Tableau 5 : Axes stratégiques arrimés aux PSE et PDD..... | 19 |
| Tableau 6 : Objectifs stratégiques par axe | 20 |
| Tableau 7 : Répartition du budget du PDC par axe | 34 |

Liste des figures

| | |
|---|---|
| Figure 1 : Pyramide des âges de la population de Kayemor | 5 |
| Figure 2 : Répartition de l'effectif global de l'élémentaire selon le sexe..... | 8 |

1. Contexte et justification

Dans sa volonté de promouvoir des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, l'Etat du Sénégal a opéré une réforme de sa politique de décentralisation, de développement local et territorial communément appelée « Acte III de la décentralisation ». Cette réforme, consacrée par l'adoption de la Loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT), est particulièrement caractérisée en sa première phase par :

- la suppression de la région en tant que collectivité territoriale ;
- l'érection des départements en collectivité territoriale ;
- la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes ;
- l'existence de la ville en vue de mutualiser les compétences des communes la constituant ;
- la répartition des neuf (09) domaines de compétences jusqu'ici transférées entre les deux (02) ordres de collectivités territoriales que sont le département et la commune.

Selon l'article 315 du CGCT, « La commune reçoit les compétences suivantes :

- l'élaboration et l'exécution du plan de développement communal (PDC), en articulation avec le Plan de développement de la ville ;
- la mise en œuvre du contrat plan pour la réalisation de projets de développement. »

Le contexte actuel de la décentralisation coïncide avec la formulation de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent, instrument et cadre de référence de la politique de développement avec comme vision « Un Sénégal Emergent dans un Etat de droit avec une société solidaire d'ici 2035 ».

Dans ce nouveau paysage institutionnel, il est attendu des collectivités territoriales de jouer un rôle important conformément aux objectifs et orientations fixés par le CGCT et le PSE.

Ainsi, le conseil municipal de Kayemor se doit d'impulser des dynamiques territoriales aptes à faire de la commune une entité viable, où se matérialisent l'efficacité dans l'action, la solidarité et la complémentarité interterritoriale, la participation citoyenne, la gouvernance participative et transparente des affaires locales entre autres. Les mutations institutionnelles exigent de la part des décideurs territoriaux une posture proactive pour matérialiser la territorialisation des politiques publiques en se dotant d'un outil de pilotage stratégique et opérationnel du développement communal. Sous ce rapport, la commune de Kayemor doit procéder à l'élaboration de son Plan de Développement Communal.

2. Objectifs et résultats attendus du PDC

L'objectif général du PDC est de disposer pour un horizon de cinq (05) ans d'un document cadre d'intervention dans lequel seront définies toutes les stratégies et actions devant tendre vers un développement harmonieux, équilibré et durable de la commune.

Spécifiquement, le plan de développement devra permettre de :

- établir une situation de référence

- élaborer le bilan diagnostic
- définir pour un horizon temporel de cinq (05) ans les options fondamentales de développement économique et social
- établir un plan d'investissement pluriannuel
- mettre en place un dispositif pour l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets.

3. Méthodologie

L'élaboration du Plan de Développement Communal dont le conseil municipal est le maître d'ouvrage a suivi un processus participatif, itératif et inclusif selon les phases suivantes.

3.1 Phase préparatoire

La phase préparatoire s'articule autour des activités suivantes :

- Prise de décision du conseil municipal d'élaborer le document de planification de la commune.
- Concertation des acteurs (Conseil municipal, projet Kawolor, et ARD) : l'objectif de ces rencontres était d'harmoniser sur les modalités du processus d'élaboration du PDC.
- Rencontre des membres du CTR pour la préparation du processus
- Atelier de lancement officiel : il était présidé par le Maire de la commune, en présence des élus, des chefs de village, des représentants des jeunes, des représentantes des femmes, des chefs de services techniques régionaux et locaux, de la presse, des représentants de projets et programmes et des OCB. L'objectif de la rencontre était d'informer et de sensibiliser toutes les catégories d'acteurs de la commune sur le processus d'élaboration et la programmation des activités.
- Formation des enquêteurs : un atelier de renforcement des capacités des enquêteurs sur les différents outils de collecte était organisé pour faciliter la collecte de données dans les villages. Cette opération a mobilisé cinq (05) agents enquêteurs recrutés au niveau local.

3.2 Phase de diagnostic

📄 Revue documentaire

La revue documentaire a permis de rassembler l'ensemble des informations quantitatives et qualitatives disponibles au niveau communal, départemental et régional afin de mieux s'informer sur les différents aspects de la commune.

📄 Elaboration des outils de collecte

Des outils de collecte d'information ont été élaborés par le Comité Technique Régional (CTR) sous la conduite de l'ARD et envoyés aux services techniques, projets et programmes et à tout autre acteur intervenant dans la commune et susceptible d'apporter sa contribution.

📄 Collecte des informations de base

Les enquêteurs ont été déployés dans tous les villages de la commune pour collecter les informations de base relatives aux différents secteurs : éducation, santé, commerce, énergie, etc. Leur travail a été facilité par l'utilisation de smartphones ; l'introduction de ces nouvelles technologies s'inscrit ainsi dans l'application d'un nouvel outil de collecte

de l'information territoriale, dénommé Inventaire Rapide des Potentialités de la Plateforme (IR2P).

Ateliers de diagnostic participatif

Des ateliers de diagnostic participatif ont été organisés au niveau de la commune. Ils ont regroupé des acteurs locaux issus des différents villages (chefs de villages, représentants des jeunes, représentantes des femmes et des personnes vivantes avec un handicap, etc.) et des services techniques déconcentrés. Ces ateliers avaient pour objet de :

- passer en revue les secteurs de la vie communale (identifier les contraintes et dégager des perspectives);
- mesurer l'appréciation des populations à la gestion du service public communal.

Exploitation, traitement des données

Les informations collectées par les enquêteurs et les contributions sectorielles recueillies au niveau des diagnostics participatifs ont été traitées et analysées pour produire le document provisoire du bilan diagnostic.

Restitution et validation du bilan diagnostic

La restitution communale a permis de présenter le bilan diagnostic provisoire à tous les acteurs. Après discussion, des compléments ont été apportés et le document de bilan diagnostic a été validé.

3.3 Phase la planification

C'est l'étape de la formulation des solutions par rapport aux diagnostics effectués.

Tout d'abord, une vision est déclinée, voulue, acceptée et partagée par tous les acteurs de la commune. Ensuite, des axes stratégiques et des programmes de développement sont définis en adéquation avec les trois (03) piliers du Plan Sénégal Émergent qui est l'outil de référence de la politique économique et sociale de l'Etat du Sénégal. Et enfin, une priorisation, une programmation temporelle et une évaluation estimative des coûts des actions sont faites.

3.4 Phase validation

A ce niveau, le document final est rédigé et soumis à l'appréciation de tous les acteurs de la commune lors d'un atelier de validation finale. Suite à son adoption par le CM, le document est présenté à l'autorité administrative de l'arrondissement de Paoskoto pour son approbation.

4. PRESENTATION GENERALE

4.1 Cadre administratif

La collectivité territoriale de Kayemor est érigée en commune par la loi 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant acte III de ladécentralisation.

4.2 Cadre géographique

Située dans la région de Kaolack et dans le département de Nioro du Rip, la commune de Kayemor est limitée :

- au Nord par les arrondissements de Paoscoto et Nganda,
- au Sud par la commune de Médina Sabakh,
- à l'Est par la commune de Ngayéne,
- et à l'Ouest par l'arrondissement de Paoscoto.

Elle est composée de 23 villages officiels qui couvrent une superficie de 195 km².

4.3 Caractéristiques sociodémographiques

4.3.1. Milieu humain

La population de la commune de Kayemor, selon les estimations produites par l'ANSD à partir du RGPHAE de 2013 s'élevait à 28 803 habitants en 2021. Elle compte pour 25,1% de la population de l'arrondissement de Médina Sabakh et 6,1% du département de Nioro. Le taux de ruralité de la commune

Tableau 1 : Niveau et évolution de la population de la Commune

| Année | 2013 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Population résidente | 22 524 | 28 203 | 29 700 | 30 621 | 31 566 | 32 536 |

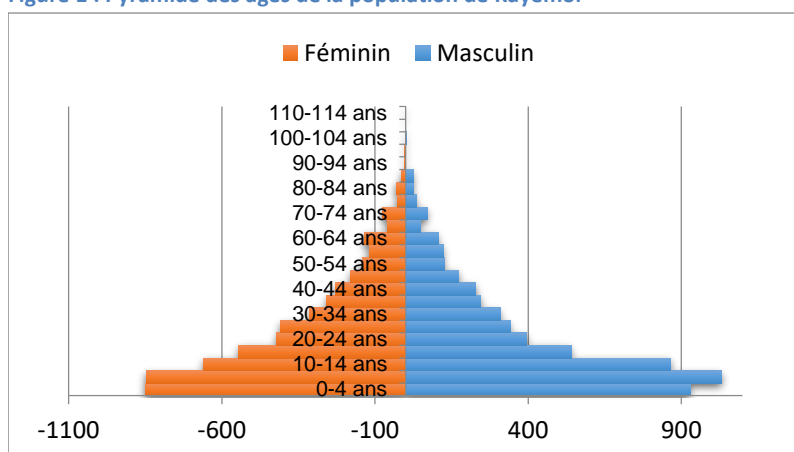
Source : ANSD/projections de la population du Sénégal /ANSD/MEFP/ - Juillet 2015

est de 100%.

La commune qui renfermait 22 524 résidents en 2013 passera selon les projections fournies à 29 700 en 2022 et 32 536 en 2025.

L'évolution démographique de la commune à l'horizon du plan, devra alerter sur les principales difficultés (dégradation de l'environnement, la pauvreté, entre autres) que rencontrent les populations pour une meilleure maîtrise des enjeux et des défis à

Figure 1 : Pyramide des âges de la population de Kayemor



Source : Enquêtes PDC_ Kayemor 2022

reléver.

La structure par âge montre une population extrêmement jeune avec 80,07% de la population communale. Cette prédominance de la jeunesse est confirmée par la classe

d'âge des 0 à 14 ans révolus qui est la plus représentative avec 49,86 % et celle de 15 à 34 ans révolus qui compte pour 30,21% de la population. La population âgée de 65 ans et plus représente 2,9% de la population totale de la commune.

L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population et aussi l'extrême jeunesse de cette dernière qui se traduit à travers l'âge moyen et l'âge médian.

Près de la moitié (49,86%) de la population de commune a moins de 15 ans, avec aussi une forte présence masculine. L'analyse sexo-spécifique révèle que les femmes avec 50,01% sont quasi égales aux hommes (49,99%).

4.3.2. Densité de la population

La population de la commune est estimée à 29 700 habitants en 2022. Elle dispose d'un espace de 195 km², soit une densité de 152 habitants au km².

4.3.3. Ethnies

La population de la commune est constituée essentiellement de Ouolofs à 87 % et de pulaar à 13 %.

4.3.4. Religion

L'islam reste la religion dominante de la commune. Cependant, la présence de chrétiens est notée dans certains foyers.

4.3.5. Emplois et migrations

Emploi :

Le diagnostic de la commune révèle que les populations souffrent de plusieurs maux. Parmi ces derniers, le chômage et les sous-emploi sont les plus fréquents. Cela s'explique par le déficit de formation professionnelle et l'insuffisance d'opportunité de travail. En outre, les populations souffrent des conditionnalités posées par les structures financières et les taux d'intérêt pratiqués qui rendent difficile l'accès au crédit ; ce qui pourrait faciliter la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Migration:

La commune de Kayemor à l'instar des autres collectivités territoriales sénégalaises connaît une forte mobilité de sa population. Ce phénomène migratoire qui se caractérise par des déplacements d'individus surtout des jeunes est la conséquence de la pauvreté qui sévit dans les zones rurales corolaire d'une multitude de facteurs qui affectent les revenus des populations rurales. Ces déplacements qui se manifestent par les migrations internationales entre autres, concernent plus les hommes et ont pour principales destinations la Gambie, l'Italie ou l'Espagne.

4.4 Caractéristiques physiques, hydrographiques et climatologiques

4.4.1. Sols

Les ressources pédologiques sont constituées de quatre (04) types de sols :

- les sols « deck » hydromorphes avec un matériel généralement argileux.
- les sols « deck dior », variante des sols « deck ».

- les sols salés et latéritiques, halomorphes avec un matériel vaseux qu'on rencontre autour du Baobolong.
- et les sols « dior » sableux à sablo-argileux avec une bonne aptitude agricole. Ils fournissent également un bon pâturage pour le bétail pendant l'hivernage.

Dans l'ensemble, les sols sont très pauvres à cause de la surexploitation, du ravinement, et de la salinisation.

4.4.2. Relief

Le relief est plat dans son ensemble et présente une légère pente joignant les vallées le long du Baobolong.

4.4.3. Climat

Le climat de la commune est de type soudanien sahélien à deux (02) saisons fortement contrastées : une longue saison sèche (novembre à mi-juin) et une saison des pluies de 4 à 5 mois (juin à octobre).

Pendant la saison sèche, les températures varient de 35 à 40 degrés en période de forte de chaleur. Par contre, vers les mois de janvier-février, il y a une baisse de la température (20 à 25 degré).

La commune est balayée par trois (03) types de vents : l'alizé, l'harmattan et la mousson.

- l'alizé : vent frais et humide qui atténue les températures (novembre- janvier) ;
- l'harmattan : vent sec qui souffle durant toute la période chaude (février- avril) du nord-est vers l'ouest ;
- la mousson : c'est un vent qui vient du sud et qui installe la saison des pluies vers les mois de juin-juillet.

4.4.4. Végétation

La végétation est clairsemée. Elle est constituée de savane arborée et arbustive avec la présence de « alôme, beer, dimb, guy, kadd, khoss, mbëp, ngeer, nguiguiss, ratt, sibi, yiir ». D'une manière générale, la couverture végétale est très fortement dégradée avec une diminution assez forte de certaines espèces. On note, cependant, la disparition de certaines espèces comme walo, made, kulukulu, nété, kinindolo, khaye, rône.

4.4.5. Ressources en eau

☞ Eaux de surface

Le réseau hydrographique de la commune est constitué principalement du bassin versant de Firgui sur la route de Kayemor appelé le Baobolong qui est un défluent du fleuve Gambie. C'est un cours d'eau permanent de taille assez important, s'y ajoute les mares temporaires, le plus souvent alimentées par les eaux de pluies.

☞ Eaux souterraines

Elles sont constituées par les nappes superficielles et constituent la principale source pour les puits fonctionnels et les forages. On distingue :

- la nappe phréatique située entre 20 et 40 mètres qui alimente les puits.
- et la nappe des sables du Maestrichien située entre 110 et 120 mètres. Elle alimente les forages de Kayemor et Keur Bakary.

5. Bilan diagnostic

5.1 Profil social

5.1.1. Éducation

Le système éducatif est caractérisé par l'éducation formelle et non formelle. La première est répartie sur le préscolaire, le primaire, le moyen, le secondaire, la formation technique et professionnel et le supérieur. Quant à l'éducation dite informelle, elle s'occupe de l'alphabétisation, de l'enseignement arabe et coranique.

5.1.1.1 Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE)

Le préscolaire au niveau de la commune se caractérise par l'existence d'une seule classe préscolaire avec un effectif de 45 enfants. Ces derniers s'asseyent sur des nattes pour les apprentissages.

5.1.1.2 Cycle élémentaire

La commune compte seize (16) écoles élémentaires avec un effectif 925 élèves répartis en 557 filles et 368 garçons. On dénombre 62 salles de classes et le nombre de table-bancs est de 804. Cependant, on a décompté 370 table-bancs défectueux, 12 murs de clôture à clôturer.

Tableau 2 : Indicateurs du cycle élémentaire

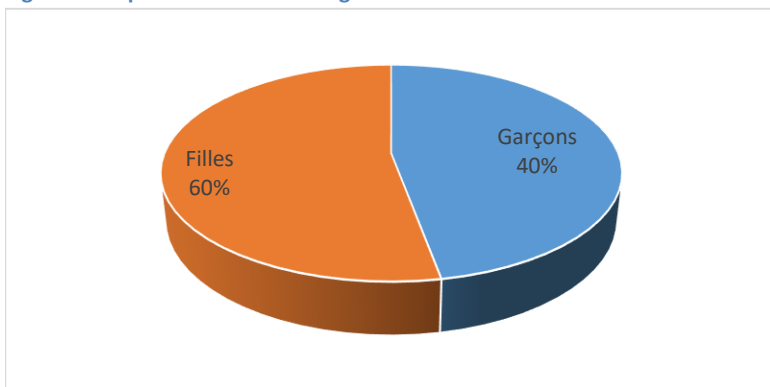
| Désignation | Nombre |
|---------------------|--------|
| Ecoles élémentaires | 16 |
| Effectif | 925 |
| Enseignants | 47 |
| Table-bancs | 804 |
| Salles de classe | 62 |
| Ecoles cloturées | 04 |

Source : Enquetes PDC, Kayemor 2022

Au niveau des ratios, la commune se comporte bien avec les indicateurs de performance qui manifestent ainsi :

- Le ratio élève/enseignant est de : 20 élèves en moyenne pour un enseignant
 - Le ratio élève/salle de classe : 15 élèves en moyenne par salle de classe
 - Le ratio élève/table-banc : 01 élève en moyenne par table-banc.

Figure 2 : Répartition de l'effectif global de l'élémentaire selon le sexe



Source : Enquêtes PDC_ Kayemor 2022

5.1.2. Cycle Moyen Secondaire

Tableau 3 : Indicateurs cycle moyen secondaire

| Désignation | Nombre |
|-------------------------|--------|
| CEM | 01 |
| Effectif | 384 |
| Enseignants | 11 |
| Personnel administratif | 04 |

Source : Enquetes PDC, Kayemor 2022

Le commun compte seulement 01 CEM qui se situe dans le village de Kayemor. Il a un effectif de 384 élèves dont 202 filles et 180 garçons révélant ainsi, une prédominance des filles.

Il convient, toutefois, de souligner des insuffisances en infrastructures et équipements dans presque tous les établissements scolaires (élémentaire et moyen secondaire) de la

commune malgré la hausse de leur fréquentation. On peut citer :

- l'insuffisance de mobiliers scolaires ;
- l'inexistence de murs de clôture et de latrines dans certaines écoles ;
- l'inexistence de salles informatiques ;
- l'absence de cantines scolaires.

À cela s'y ajoute le déficit du personnel enseignant.

L'ensemble des écoles de la commune dispose en leur sein de points d'eau fonctionnels.

5.1.3. Enseignement Coranique : « Daaras »

L'éducation dite non formelle dans la commune concerne essentiellement, les programmes d'éducation religieuse pour les enfants qui fréquentent les « Daara » et les écoles arabes.

L'enseignement arabe et coranique compte trois (03) sites d'apprentissage au niveau de la commune avec quatre-vingt-dix-sept (97) apprenants. Le curriculum dans ces établissements est axé sur la mémorisation du Coran, la tradition et principes de l'islam et l'alphabétisation de base en arabe. Malgré l'importance que lui accorde les populations, ils sont très mal lotis en termes d'équipement.

Potentialités

- Existence de 16 écoles élémentaires
- Forte fréquentation des écoles
- Assez de table-bancs
- Résultats acceptables (CFEE)
- Existence d'un CEM
- Présence de points d'eau dans les écoles
- Présence des Associations des Parents d'Élève (APE) et des Comités de Gestion d'Écoles (CGE)

Contraintes

- Insuffisance du personnel enseignant
- Insuffisance des salles de classe et d'équipements scolaires
- Absence de murs de clôtures dans certaines écoles
- Absence de cantines scolaires
- Absence de classes d'alphabétisation
- Absence de salles informatiques

5.1.4. Santé

La commune compte 06 infrastructures sanitaires : 02 postes de santé localisés dans les villages de Kayemor er Darou Khoudoss et 09 cases de santé.

Les ressources humaines du secteur dans la commune regroupent deux (02) catégories : le personnel technique et le personnel communautaire. Le personnel technique est constitué de 04 infirmiers d'état et de 03 sages-femmes d'état. Quant au personnel communautaire, on a dénombré : 42 Badienou gokh, 68 relais et 17 agents de santé communautaire.

Tableau 4 : Indicateurs de la sante de la commune

| Désignation | Nombre |
|--|--------|
| Poste de santé | 02 |
| Case de santé | 09 |
| Infirmier | 04 |
| Sage-femme | 03 |
| DSDOM | 04 |
| Badiénou gokh | 42 |
| Relais | 68 |
| ASC (matrones, dépositaires et ASC) | 17 |
| Appareils échographies | 02 |

Source : Enquetes PDC, Kayemor 2022

En termes de qualité, les services sanitaires offerts sont la consultation générale, la consultation prénatale, la consultation post-natale, l'accouchement, l'échographie, le planning familial, les soins après avortement, la santé de l'enfant (programme élargi de vaccination), la reproduction des adolescents et des jeunes et le suivi, promotion et croissance. Ces types de prestations conjugués à la présence d'agents techniques et les opportunités offertes par les régimes d'assurance maladie permettent de faire face aux maladies. Les régimes d'assurance maladie existants dans la commune sont la couverture maladie universelle (CMU) surtout pour les enfants de 0 à 5 ans, la mutuelle de santé « woyofale pathie » pour toute la population.

Les principales pathologies locales sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës et la diarrhée. Elles sont prises en charge au niveau des postes de santé de la zone.

Contraintes

Potentialités

- Existence 04 infirmiers et de 03 sages-femmes
- Existence de 42 badiénou gokh, 68 relais, 17 ASC, 04 Dispensateurs de Soins à Domicile (DSDOM)
- Existence de 02 postes de santé
- Existence de 09 cases de santé
- Existence de 02 appareils échographies
- Existence d'un mutuel de santé

- Absence de laboratoire d'analyse
- Difficile d'accès aux structures sanitaires pendant l'hivernage pour certains villages
- Insuffisance de salles de soins dans les postes de santé
- Insuffisance de formation des agents communautaires de santé
- Cherté des médicaments
- Problème d'évacuation des malades (absence d'ambulance médicalisée)
- Automédication
- Rupture fréquente de médicaments

5.1.5. Hydraulique

La commune dispose de 04 forages qui alimentent les populations en eau potable. Tous les villages sont desservis et l'eau est douce de bonne qualité. Toutefois, on note des problèmes d'extension du réseau d'adduction dans certains hameaux qui posent souvent un problème d'accès à l'eau chez une partie de la population. Les usagers souffrent aussi de la cherté du prix du mètre cube d'eau, de la vétusté du réseau qui est souvent source de fuite d'eau. Ainsi, il urge de renforcer et faciliter l'accès à l'eau pour permettre aux populations d'avoir le liquide précieux en abondance et en permanence.

Potentialités

Contraintes

- Existence de réseaux d'adduction d'eau
 - Existence de puits
 - Existence de 04 forages
 - Disponibilité d'eau potable de qualité
- Faiblesse de la pression de l'eau par endroit
 - Cherté de l'eau
 - Problème d'extension du réseau
 - Cherté du tarif pour le maraichage

5.1.6. Assainissement et cadre de vie

L'assainissement de la commune est soutenu par le dispositif mis en place par le FERA avec une trentaine de techniciens de surface, l'existence de groupes de Set-Sétal au niveau des villages avec la mise en place de comités de salubrité.

Malgré toutes ces initiatives, les efforts restent inhibés par le faible soutien pour renforcer les équipements au sein des comités, surtout durant les journées de set-sétal et l'absence de dépotoirs d'ordures contrôlés sur le périmètre communal.

L'environnement et la protection de la nature demeure le secteur qui préoccupe plus les habitants de la commune avec l'absence de carrière de sable et de clôture des mis en défens.

Potentialités

Contraintes

- Existence des groupes de « set setal »
 - Existence de comités de salubrités
 - Organisation de journées de sét-sétal ;
 - Existence de 30 agents du FERA
 - Existence de latrines dans les foyers
- Insuffisance du matériel de nettoyages
 - Léthargie de certains comités de salubrités
 - Faible appui institutionnel de la commune pour les journées de set-setal
 - Absence de véhicule pour le vidage
 - Absence de dépotoirs d'ordures contrôlés
 - Absence de système de ramassage des ordures (moyens d'évacuation)
 - Absence de latrines modernes dans certains ménages,

5.1.7. Jeunesse sports et loisirs

La jeunesse constitue un atout de taille pour le développement socio-économique de toute collectivité territoriale. Cependant, cela suppose qu'elle soit bien formée et en bonne santé. Dans la commune, les jeunes sont regroupés au sein d'un conseil communal de la jeunesse qui regroupe plusieurs Associations Sportives et Culturelles (ASC).

La plupart de ces ASC ne sont souvent actives que pour les navétanes. Ces derniers sont des pratiques sportives très populaires qui se déroulent pendant la saison des pluies.

Au-delà de la subvention annuelle versée par la commune aux ASC, des perspectives dans le sens de mettre en œuvre des projets de développement devront nécessairement être à l'étude avec l'appui de la collectivité territoriale pour le développement d'AGR au bénéfice des jeunes et des femmes.

La commune dispose d'un stade municipal clôturé à Kayemor et de deux (02) terrains réglementés à Sonkorong et Thissé. Ceci dénote d'une insuffisance des infrastructures sportives. Il faut aussi souligner qu'aucune autre infrastructure socio-éducative (case foyer ou foyer des jeunes) n'est disponible dans la commune.

Le Football constitue la principale activité sportive pratiquée par les jeunes de la commune. L'implantation de plateaux multifonctionnels pourraient favoriser la diversification des activités sportives notamment la pratique du basket-ball, handball, etc.

Potentialités

- Existence d'ASC
- Organisation de tournois de football
- Existence d'un stade municipal (Kayemor)
- Existence de terrains de foot réglementés (thissé-sonkorong)
- Existence de subvention des ASC

Contraintes

- Insuffisance d'infrastructures sportives
- Insuffisance de formations des jeunes dans les secteurs pourvoyeurs d'emploi
- Manque d'espaces de loisirs

5.2 Profil économique

5.2.1. Secteurs productifs

Les ateliers diagnostics ont montré que la commune de Kayemor mène des activités économiques. Ainsi, les secteurs économiques identifiés en ordre d'importance sont les suivants : l'agriculture, l'élevage et le commerce.

5.2.1.1 Agriculture

La commune de Kayemor, avec forte tradition agricole, dispose de terres cultivables. Elle se trouve dans une zone assez pluvieuse et est traversée par le bassin versant de Firgui sur la route de qui mène vers Kayemor en passant par le village de Dabaly. Ainsi, la commune pratique une diversité de cultures notamment les cultures céréalières (mil, maïs, riz) et les cultures de rente (arachide, pastèque).

Le petit matériel agricole, le service technique d'encadrement, la main d'œuvre et les Organisations de Producteurs (OP) sont disponibles. La commune vit une forte pression foncière due à l'augmentation de la population rendant difficile l'accès des femmes à la terre. La superficie des terres cultivables se réduit de plus en plus en partie à cause de la salinité des terres liée à l'avancée des eaux saumâtres ; ce qui entraîne une surexploitation avec comme conséquences la dégradation des terres et l'appauvrissement des sols.

L'accès aux sources d'eau pour le maraichage pose problème à cause de l'absence de mini forage dans les périmètres maraichers. On note une insuffisance d'infrastructure de stockage et de conservation des produits agricoles.

Contraintes

Potentialités

- Disponibilité de terres cultivables
- Diversité des cultures
- Utilisation de fumiers organiques
- Assez bonne pluviométrie
- Présence du bassin versant de Firgui
- Disponibilité de mains d'œuvre (jeunes)
- Forte tradition agricole
- Disponibilité de petits matériels agricoles
- Existence de techniciens agricoles et d'OP
- Insuffisance (en quantité et qualité) des intrants agricoles
- Salinisation des terres
- Présence des insectes ravageurs
- Difficile d'accès des femmes à la terre
- Insuffisance de magasins de stockage
- Difficile d'accès à l'eau productive pour le maraichage
- Insuffisance de périmètres maraichers
- Absence de mini-forages pour le périmètre maraichage dans le village de Keur Bakary

5.2.1.2 Élevage

L'élevage demeure dans la commune de Kayemor une pratique traditionnelle. Le cheptel est composé de bovins, ovins, caprins et asins.

L'activité bénéficie d'atouts favorables à son développement. Il s'agit de la présence des zones de pâturages, de l'abondance des résidus de récoltes et de l'existence d'abreuvoirs. La commune compte un poste vétérinaire et des comités de lutte contre le vol de bétails dans certaines zones.

Malgré l'importance du secteur dans la commune, les zones de pâturage et les parcours du bétail sont insuffisants entraînant souvent de fréquents conflits entre éleveurs et agriculteurs. L'activité est peu pourvue en infrastructure, les parcs à vaccination et les abreuvoirs sont insuffisants sans compter l'absence de marché à bétail et d'abattoir.

La fréquence des maladies est prise en charge par la présence d'un poste vétérinaire qui ne dispose qu'un seul agent et sans logement. Ce qui entraîne le retard de la campagne de vaccination dans certaines localités.

L'aviculture villageoise est faiblement pratiquée.

Potentialités

- Disponibilité et diversité du cheptel
- Disponibilité d'aliments de bétails
- Existence de zones de pâturages
- Présence d'un agent vétérinaire
- Existence de comités de lutte contre le vol de bétails dans certaines zones
- Disponibilité d'abreuvoirs

Contraintes

- Conflits fréquent entre éleveurs et agriculteurs
- Rétrécissement des parcours du bétail
- Absence de logement vétérinaire
- Faible pratique de l'aviculture villageoise
- Absence de marché de bétails et d'abattoir

5.2.1.3 Commerce et artisanat

La commune de Kayemor dispose de marchés hebdomadaires très fréquentés par les populations. Ainsi, les transactions portent sur les produits agricoles et d'élevages et les denrées de première nécessité. Par ailleurs, l'existence de boutiques au niveau des villages assurent quotidiennement les services marchands. Outre, l'artisanat est développé dans la commune avec la présence d'artisans dans les métiers de menuiserie bois, couture, coiffure, cordonnier, etc.

Toutefois, la commune est confrontée aux difficultés d'approvisionnement et d'écoulement des marchandises dans certains villages. En effet, l'accès dans certains villages pose problème à cause de la dégradation des pistes de production. Le manque d'électricité dans certains villages ne facilite pas la conservation des produits périssables. Le petit commerce d'étals est géré par les femmes qui ont une difficulté d'accès aux crédits pour l'entrepreneuriat.

Contraintes

Potentialités

- Existence de boutiques
- Existence de hall de marché ;
- Existence des corps de métier (menuiserie bois, couture, vulgarisateur, coiffure, cordonnier)
- Existence de matières premières

- Difficile d'accès aux crédits
- Difficulté d'approvisionnement en marchandises
- Difficulté d'accès dans certains villages
- Faiblesse du pouvoir d'achat
- Insuffisance de marchés
- Difficulté d'écoulement des marchandises
- Dégradation des pistes de production
- Manque d'électricité dans certains villages

5.2.1.4 Pêche

Une partie de la commune est traversée par la vallée du baobalong ; ce qui favorise l'activité de pêche continentale. Une population de pêcheurs s'adonne à l'activité par l'utilisation de filets de pêche et de pirogues traditionnelles. De ce fait, les outils de pêches sont insuffisants. La Salinité de l'eau de la vallée entraîne la rareté des poissons.

Potentialités

- Existence de la vallée (baobalong)
- Disponibilité des filets de pêche
- Disponibilité des pêcheurs

Contraintes

- Rareté des poissons
- Insuffisance et vétusté des outils de pêche

5.2.1.5 Foresterie

La commune dispose de huit (08) mis en défens. On note la présence d'espèces forestières ligneuses et d'animaux sauvages. La gestion et le contrôle des mis en défens sont assurés par l'agent des eaux et forêts et les comités de gestion des ressources forestières. Toutefois, le personnel technique est insuffisant et sous équipés.

La commune est confrontée à la disparition de certaines espèces à cause de la déforestation et la présence des feux de brousse.

Potentialités

- Existence de 08 mis en défens
- Présence d'espèces végétales et animales
- Disponibilité d'un agent des eaux et forêts
- Existence de comités de gestion

Contraintes

- Déforestation
- Feux de brousse
- Disparition de certaines espèces
- Insuffisance de formation et sous équipements des comités villageois de gestion

5.2.2. Secteurs d'appui à la production

Il s'agit particulièrement du secteur de l'énergie, des transports et télécommunication et de l'accès au crédit dont les performances sont déterminantes dans le développement de la commune de Kayemor.

5.2.2.1 Énergie

L'énergie est une composante essentielle du développement local puisqu'elle constitue un élément déterminant pour la création d'industries et d'entreprises locales. Ainsi, l'accès à l'énergie constitue par ailleurs un élément catalyseur pour le développement d'AGR, permettant la création d'emplois et de richesses et l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.

Dans la commune douze (12) villages sont non électrifiés sur 23 villages soit un taux d'électrification de 52%. Face à cette situation, l'énergie solaire constitue une alternative pour certains ménages qui ne disposent pas encore d'électricité. Pour la majorité des ménages sans électricité, l'énergie domestique reste essentiellement constituée par les

lampes torches et les bougies. Les combustibles ligneux provenant de l'exploitation des formations forestières sont majoritairement utilisés pour la cuisson par les femmes.

Potentialités

- Existence de villages électrifiés
- utilisation de l'énergie solaire

Contraintes

- Villages électrifiés insuffisants
- Manque d'éclairage publique dans certains villages

5.2.2.2 Transport

La commune de Kayemor ne dispose pas de route goudronnée mais une piste latéritique qui traverse la commune. Ainsi, l'insuffisance des routes dans la localité crée une situation d'inaccessibilité et d'enclavement des zones de productions et limitent le déplacement des personnes et des biens. Le transport des populations à l'intérieur de la commune est assuré le plus souvent par des vieilles voitures, des motos Jakarta et des charrettes.

Contraintes

Potentialités

- Existence de pistes ;
- Existence de moyens de transport (véhicules, motos Jakarta, charrettes)
-

- Absence de route goudronnée
- Etat défectueux des voies de communication
- Insuffisance de pistes
- Vétusté du parc automobile

5.2.2.3 Communication

Sur le plan de la communication, la commune et ses environs sont couverts par tous les réseaux mobiles (ORANGE, FREE et EXPRESSO), même si le degré de couverture n'est pas le même suivant les zones dans la commune et cela est valable aussi pour l'accès à l'internet.

Contraintes

Potentialités

- Existence de réseaux téléphoniques

- Mauvaise qualité du réseau téléphone par endroit
- Mauvaise réception du signal internet
- Absence de radio communautaire

5.2.2.4 Système Financier Décentralisé

Pour les SFD, il ya l'existence de bénéficiaires hommes et femmes, même s'il n'y a pas d'Institutions de microfinance (IMF) implantées dans la commune. Les bénéficiaires utilisent les structures comme : CMS, Baobab, PAMECAS. Malgré la fréquentation de ces dernières par les populations, l'accès au crédit est toujours difficile. Cette situation s'explique par des taux d'intérêts élevés, des lourdeurs dans les procédures, etc.

Face à cette problématique d'accès aux services de SFD, les femmes regroupées en association pratiquent des tontines appelées « neeti tiabiya » et EPI (Épargne Pour

l'investissement). Elles constituent des systèmes d'autofinancement qui font l'objet de crédits rotatifs entre les membres. Les taux sont définis de manière consensuelle et accessibles aux bénéficiaires. Ce système local d'épargne et de crédit a une double vocation : sociale et économique.

Contraintes

Potentialités

- Existence d'un système local d'épargne et de crédit (EPI, Niati thiabi)
- Existence de sociétés
- Offre de services des structures financières (BAOBAB, CMS)

- Absence de bureaux locaux pour les SFD
- Taux d'intérêt élevé ;
- Retard de financement ;
- Problème de garantie pour l'accès aux crédits bancaires ;
- Échéance de remboursement des crédits très courte

5.3 Profil environnemental et gouvernance

5.3.1. Profil environnemental

La commune dispose d'un patrimoine forestier important avec des mis en défens qui est aujourd'hui fortement menacé par le déficit pluviométrique, les coupes abusives et les feux de brousse.

Toutefois, des initiatives (activités de Défense et Restauration des Sols (DRS)) assez intéressantes sont menées dans la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle communautaire avec parfois l'accompagnement de certains projets et programmes.

5.3.2. Profil gouvernance

L'implication des acteurs dans les activités de développement

Les populations sont très impliquées dans les activités de développement de la commune. En effet, l'effectivité de la participation citoyenne s'illustre par la présence massive aux débats d'orientations budgétaires (DOB). Cette participation est aussi perceptible lors de l'élaboration des plans de développement communal (PDC) pendant laquelle les acteurs s'impliquent en masse durant tout le processus.

En outre la population honore le paiement de l'impôt du minimum fiscal (IMF).

Le conseil municipal

Le conseil communal est installé en février 2022. Il compte 46 conseillers dont 23 femmes. Le conseil a la lourde tâche de porter le développement de la commune pour permettre aux populations d'évoluer dans de meilleures conditions de vie.

La commune dispose d'un organe exécutif en la personne du Maire, élu au suffrage universel direct par les populations. Il est aidé dans la mise en œuvre des décisions du conseil par quatre (04) adjoints. Il est chargé de l'application des délibérations prises en conseil.

En dehors du bureau municipal (le maire et ses adjoints), le conseil municipal fonctionne avec des collèges de réflexion appelés commissions. Ces dernières forment les instances techniques du conseil municipal. En fait, les commissions se chargent théoriquement des missions spécifiques d'aide à la prise de décision. Ainsi, compte tenu des enjeux dans la commune, le conseil municipal dispose de 14 commissions techniques.

La dynamique organisationnelle

Dans la commune de Kayemor, la vie associative est assez dense. L'existence de 43 organisations communautaires de base (OCB) justifie la dynamique organisationnelle de la commune. Elles s'activent dans les domaines socioéconomiques (agriculture, commerce, élevage, artisanat, micro-crédit, l'aviculture, etc) et environnementaux de la commune. On rencontre dans la commune les GPF, CODEC, CGE, APE, CDS, groupements de producteurs, GIE, groupes débogalés et GTC. Une partie de ces OCB ne disposent pas de reconnaissance juridique. Ainsi, elles restent très limitées dans leurs activités et les opportunités offertes par les partenaires les échappent.

Les mécanismes de partage de l'information

Différents canaux sont utilisés par la commune pour informer les populations de ses activités pour une meilleure implication et participation citoyenne :

- les réunions ;
- les radios communautaires
- l'affichage au tableau (au siège de la commune) : PV, délibération, etc.
- les appels et/ou sms téléphoniques,
- les réseaux sociaux ;
- les lieux de culte

6. Orientations stratégiques

6.1 Enjeux de développement

6.1.1 Vision

Sur la base des forces et faiblesses identifiées dans le diagnostic mais aussi des menaces et opportunités que présentent l'environnement national et international, le Conseil Municipal en concertation avec les acteurs communaux souhaitent à moyen et long terme faire de Kayemor d'ici 2027, «**une commune désenclavée dont les potentialités économiques sont valorisées avec une gestion rationnelle des ressources naturelles et un accès facile à des services sociaux de qualité dans le cadre d'une bonne gouvernance locale**»

6.1.2 Axes stratégiques de développement

Pour réaliser la vision d'ici 2027, quatre (04) orientations stratégiques sont proposées par les acteurs et le Conseil municipal selon une démarche participative et cohérente :

- 1) Développement économique et création de richesse
- 2) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à un environnement sain
- 3) Amélioration de la mobilité des personnes et des biens, et de la communication
- 4) Participation citoyenne et renforcement des capacités des acteurs territoriaux

6.1.3 Arrimage avec le PSE et le PDD

Cette partie a permis de veiller sur la cohérence externe qui consiste à vérifier l'articulation de la vision et des axes du PDC au Plan Sénégal Émergent, instrument et cadre de référence de la politique de développement avec comme vision « Un Sénégal Émergent dans un Etat de droit avec une société solidaire d'ici 2035 » et celle du conseil départemental qui veut faire du département de Nioro du Rip, « Un département émergent soutenu par une agriculture diversifiée et moderne, un circuit touristique dynamique et un réseau d'infrastructures adéquates ».

Tableau 5 : Axes stratégiques arrimés aux PSE et PDD

| VISION DU PSE | VISION DU PDD | VISION PDC |
|--|---|---|
| Faire du Sénégal un pays émergent d'ici 2035 avec une société solidaire dans un Etat droit | Un département émergent soutenu par une agriculture diversifiée et moderne, un circuit touristique dynamique et un réseau d'infrastructures adéquates | commune résiliente, dotée d'infrastructures et équipement assurant un développement durable endogène basé sur ses potentialités |
| AXES DU PSE | AXES DU PDD | AXES DU PDC |
| Transformation structurelle de l'économie et croissance | Modernisation et diversification de l'agriculture Développement des infrastructures de soutien à l'économie | Développement économique et création de richesse |

| | | |
|---|--|---|
| | Redynamisation du circuit touristique | |
| Capital humain, protection sociale et développement durable | Renforcement de l'accès aux services sociaux de base Amélioration du cadre de vie | Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à un environnement sain Amélioration de la mobilité des personnes et des biens, et de la communication |
| Gouvernance, institution, paix et sécurité | Consolidation de la bonne gouvernance | Participation citoyenne et renforcement des capacités des acteurs territoriaux |

6.2 Les axes stratégiques de développement

Une analyse des données de la commune articulée aux priorités affirmées par les acteurs institutionnels et les communautés a permis de dégager une vision qui est le reflet du futur souhaité à moyen et long terme. Cette vision est soutenue par des axes qui tendent toutes vers sa réalisation. Autour de chacun de ces axes, vont s'articuler en toute cohérence, des objectifs stratégiques débouchant sur des projets dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la situation socio-économique de la commune au terme de ce PDC qui couvre la période 2022-2027.

Tableau 6 : Objectifs stratégiques par axe

| AXES | Objectifs stratégiques |
|---|--|
| AXE 1 : Développement économique et création de richesse | OS1: Favoriser la modernisation et la diversification de l'agriculture |
| | OS 2 : Intensifier les systèmes de production animale |
| | OS 3: Booster la pêche locale |
| | OS 4: Développer le commerce et l'artisanat |
| AXE 2: Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à un environnement sain | OS1: Renforcer l'accès à des soins de santé de qualité |
| | OS 2: Améliorer l'offre de services éducatifs |
| | OS 3: Renforcer l'accès à l'eau potable |
| | OS 4 : Faciliter l'épanouissement des jeunes |
| | OS 5: Rendre attractif le cadre de vie |
| | OS 6: Renforcer l'accès à l'électricité |
| | OS 7: Renforcer la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles |
| AXE 3: Amélioration de la mobilité des personnes et des biens, et de la communication | OS 1: Désenclaver la zone |
| | OS 2: Améliorer la communication |
| | OS1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels |

| | |
|--|---|
| AXE 4 :Participation citoyenne et renforcement des capacités des acteurs territoriaux | OS 2: Renforcer les capacités des acteurs économiques |
| | OS 3: Renforcer la participation citoyenne |

6.3 Plan d'action prioritaire

| Axe 1: Développement économique et création de richesse | | | | | | | | |
|---|--|----|----|----|----|----|-------------|--------------------|
| OS1: Favoriser la modernisation et la diversification de l'agriculture | | | | | | | | |
| Projets/actions | Localité | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | Coût | Bailleurs |
| Plaidoyer pour l'augmentation du quota de matériels agricoles de la commune | commune | x | x | x | x | x | PM | Commune |
| Sensibilisation des producteurs sur l'intensification agricole | commune | x | x | x | x | x | 2 000 000 | Commune |
| Sensibilisation des producteurs sur l'importance des RNA | commune | x | x | x | x | x | 2 000 000 | Commune |
| Vulgarisation du phosphogypse pour la salinisation des terres | commune | x | x | x | x | x | PM | Commune, PTF |
| Promotion de variétés de riz tolérantes (war) pour les terres salées | commune | x | x | x | x | x | PM | Commune, PTF |
| Construction de digue anti sel | Kayemor (Keur Samba Diama-Keur Souky), (Thyssé Ndiarguene) (Kayemor Tène peulh) (Dialacouna, Sotokoye) | x | | | | | PM | Etat, Commune, PTF |
| Plaidoyer pour l'accès des femmes à la terre | commune | x | x | x | x | x | PM | Commune |
| Construction de 07 magasins de stockage | Sonkorong, Santhie Kohel, Padaff, Couloumbodou, Keur Ayip, Kayemor, Thissé | x | x | x | x | x | 245 000 000 | Etat, Commune, PTF |
| Redynamisation des comités de gestion des magasins de stockage | Commune | x | | | | | 1 500 000 | Commune |

| | | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|--------------------|------------------------------------|
| Promotion de l'entreprenariat semencier | Commune | X | X | X | X | X | 1 500 000 | Commune |
| Formation des producteurs à la fabrication de produits phytosanitaires et engrais bio (compost, etc.) | Commune | X | X | X | X | X | 1 500 000 | Commune |
| Sensibilisation et expérimentation sur l'engrais organique | Commune | X | X | X | X | X | 3 000 000 | Commune, PTF |
| Plaidoyer pour la dotation aux producteurs de semences adaptées aux changements climatiques de qualité et en quantité suffisante | Commune | x | x | x | x | x | PM | Etat, Commune |
| Aménagement de 06 périmètres maraichers | Ndimb, Thissé, Keur Samba Dié, Tène peulh, Padaff, Sonkorong | x | x | x | x | x | 60 000 000 | Commune, Provale-CV |
| Réalisation de 4 mini-forages solaires pour le maraichage | Keur Samba Dié, Keur Bakary, Tène peulh, Passy Kayemor | x | | | | | 60 000 000 | Commune, Provale-CV, Plan, Kawolor |
| TOTAL OS1 | | | | | | | 376 500 000 | |

| OS 2 : Intensifier les systèmes de production animale | | | | | | | | |
|--|-------------------|---|---|---|---|---|-------------|---------------|
| Élaboration et mise en œuvre d'un projet de mise en place de puces et de marquage pour la localisation des bétails | Tous les villages | | x | x | x | x | 200 000 000 | Commune, PTF |
| Mise en place de de comités de vigilance et veille | Tous les villages | x | | | | | 1 000 000 | Commune |
| Mise en un plan de prophylaxie sanitaire | Commune | x | x | x | x | x | | Etat, Commune |

| | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|----|--------------------|--------------------|
| Promotion de l'insémination artificielle | Commune | x | x | x | x | x | | 2 000 000 | Etat, Commune |
| Plaidoyer pour l'introduction de vaches laitières | Commune | x | x | x | x | x | PM | | Commune |
| Construction d'un poste vétérinaire | Kayemor | | x | x | x | x | | 50 000 000 | Commune |
| Promotion de l'aviculture villageoise | Commune | x | x | x | x | x | | 1 500 000 | Etat, Commune, PTF |
| Promotion des cultures fourragères | Commune | x | x | x | x | x | | 2 500 000 | Commune, PTF |
| Redéfinition et délimitation du parcours du bétail et zones de pâturages) | Commune | x | | | | | | 5 000 000 | Commune, PTF |
| Construction de 3 parcs à vaccination | Kayemor, Vélingara, Keur Bakary | | x | x | | | | 100 000 003 | Commune, PTF |
| Construction d'un abattoir | Kayemor | | | | x | | | 50 000 000 | Commune, PTF |
| Aménagement de 2 aires d'abatage | keur Bakary, sonkorong | | | X | X | | | 50 000 000 | Etat, Commune, PTF |
| Plaidoyer pour la régularisation de la transhumance | Commune | x | x | x | x | x | PM | | Commune |
| Mise en place d'un système d'identification des transhumants | Commune | x | | | | | PM | | Commune |
| Redynamisation MDE, DIRFL | Commune | X | | | | | | 1 000 000 | Commune, PTF |
| Construction de magasin de stockage d'aliment de bétail | Kayemor, Sonkorong, Keur Bakary, Santhie Kohel | x | x | x | x | x | | 125 000 000 | Etat, Commune, PTF |
| TOTAL OS 2 | | | | | | | | 588 000 003 | |

| OS 3: Booster la pêche locale | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|---------|---|---|---|---|---|--|------------|--------------------|
| Faucardage et valorisation du typha | Commune | x | x | x | x | x | | | Etat, Commune, PTF |
| Construction de bassin piscicole | Commune | | x | x | x | | | 50 000 000 | Etat, Commune, PTF |

| | | | | | | | | | |
|---|---------|---|---|---|--|--|--|-------------------|--------------------|
| Reboisement des espèces adaptées | Commune | X | x | x | | | | 1 500 000 | Etat, Commune, PTF |
| Dotation de matériels de pêche aux pêcheurs | Commune | | X | | | | | 3 000 000 | Etat, Commune, PTF |
| TOTAL OS 3 | | | | | | | | 54 500 000 | |

| OS 4: Développer le commerce et l'artisanat | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|----|----------------------|--------------------|
| Construction de souks | Commune | x | X | | | | | 25 000 000 | Commune |
| Construction de hall de marché | Keur Bakary, Thissé Kayemor, Sonkorong, Keur Ayip, Coulobodou, Santhie Kohel | x | x | x | x | x | | 120 000 000 | Etat, Commune, PTF |
| Plaidoyer pour l'accès au financement des artisans et des commerçants | Commune | x | x | x | x | x | PM | | Commune |
| Redynamisation de l'association des artisans de la commune | Commune | x | | | | | | 1 000 000 | Commune, PTF |
| Sensibilisation des artisans pour l'adhésion à la CM | Commune | x | | | | | PM | | Commune, PTF |
| Renforcement des capacités des artisans | Commune | x | x | | | | | 2 000 000 | Commune, CM |
| TOTAL OS 4 | | | | | | | | 148 000 000 | |
| TOTAL AXE 1 | | | | | | | | 1 167 000 003 | |

| AXE 2: Amélioration de l'accès aux services sociaux de base | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|----|----|----|----|----|--|------------|-----------|
| OS1: Renforcer l'accès à des soins de santé de qualité | | | | | | | | | |
| Projets | Localité | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | | Coût | Bailleurs |
| Construction de 2 mini labo | Kayemor, Darou Khoudoss | X | | | | | | 50 000 000 | Commune |
| Construction de case de santé améliorée | Téne peulh | X | | | | | | 15 000 000 | Commune |

| | | | | | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|---|----|--------------------|--------------|
| Construction et équipement d'une maternité | Darou Khoudoss | X | | | | | | 35 000 000 | Commune |
| Construction et équipement de salles de soins | Kayemor (4) et Darou Khoudoss (4) | X | X | X | | | | 40 000 000 | Commune, PTF |
| Érection des cases de santé en poste de santé | Keur Bakary (A), Coulobodou (B), Sonkorong (D), Ndimb Taba ©; keur ayib touré, thisé kayemor | | X | X | X | X | | 150 000 000 | Commune, PTF |
| Plaidoyer pour le recrutement du personnel de santé communautaire | Commune | X | X | | | | PM | | Commune |
| Sensibilisation des populations sur les normes sanitaires et la pyramide sanitaire | Commune | X | X | X | X | X | | 1 000 000 | Commune |
| Sensibilisation des populations pour l'adhésion à la mutuelle communautaire woyofale pathie | Commune | X | X | X | X | X | | 1 000 000 | Commune |
| Redynamisation de la mutuelle | Commune | X | | | | | | 500 000 | Commune |
| Dotation en produits de première nécessité aux cases de santé | Commune | x | x | x | x | x | | 1 500 000 | BCI, Commune |
| Dotation de (02) ambulances médicalisées | Commune | | x | X | X | | | 100 000 000 | BCI, Commune |
| Construction de logements pour ICP et sage-femme | Darou Khoudoss; Kaymor | | | | | | | 70 000 000 | BCI, Commune |
| Achat d'appareil échographique | Darou Khoudoss | x | | | | | | 5 000 000 | Commune, PTF |
| TOTAL OS 1 | | | | | | | | 469 000 000 | |

| OS 2: Améliorer l'offre de services éducatifs | | | | | | | | | |
|--|---------|---|---|---|---|---|--|----|---------|
| Plaidoyer pour l'affectation d'enseignants (français et arabe) | Commune | X | X | X | X | X | | PM | Commune |

| | | | | | | | | | |
|---|-------------|---|---|---|---|---|--------------------|---------------|--|
| Construction de mur de clôtures pour 13 écoles | Commune | X | X | X | X | X | 156 000 000 | Etat, Commune | |
| Construction de latrine de 4 boxes | Commune | X | X | X | X | X | 15 000 000 | Etat, Commune | |
| Construction de 10 salles de classe | Commune | | | | | | 70 000 000 | Etat, Commune | |
| Construction de 9 blocs administratifs pour les écoles primaires | Commune | | | X | | | 20 000 000 | Etat, Commune | |
| Installation de des cantines scolaires | Commune | X | X | | | | 1 000 000 | Commune | |
| Sensibilisation des parents d'élève pour la mise en place de greniers scolaires | Commune | X | X | X | X | X | 1 000 000 | Commune | |
| Sensibilisation des parents d'élève pour la scolarisation des enfants | Commune | X | X | X | X | X | 1 000 000 | Commune | |
| Construction de classe d'alphabétisation | Commune | | X | X | X | | 70 000 000 | Commune | |
| Construction et équipement d'une salle informatique | CEM Kayemor | | X | | | | 10 000 000 | Commune | |
| TOTAL OS 2 | | | | | | | 344 000 000 | | |

| OS 3: Renforcer l'accès à l'eau potable | | | | | | | | |
|--|--------------|----|---|--|--|--|-------------|--------------------|
| Construction d'un forage | Couloumbodou | X | | | | | 120 000 000 | PUDC, Commune, PTF |
| Extension du réseau dans les villages éloignés de la commune (10K) | Commune | X | X | | | | 35 000 000 | PUDC, Commune, PTF |
| Réhabilitation du réseau | Commune | X | X | | | | PM | Etat, Commune |
| Connexion des forages de la commune | Commune | PM | | | | | PM | Etat, Commune |

| | | | | | | | | | |
|---|---------|---|--|--|--|--|--|----|--------------------|
| Plaidoyer pour la baisse du prix de l'eau | Commune | X | | | | | | PM | Commune |
| TOTAL OS 3 | | | | | | | | | 155 000 000 |

| OS 4 : Faciliter l'épanouissement des jeunes | | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|---|---|---|---|---|--|----|--------------------|---------------|
| Construire d'un centre polyvalent | Kayemor | | | | x | | | | 150 000 000 | Etat, Commune |
| Plaidoyer pour l'accès au financement des jeunes | Commune | x | x | x | x | x | | PM | | BCI, Commune |
| Clôturer les terrains de football | Thissé, Keur Ayip, Sonkorong | | | | x | x | | | 36 000 000 | Commune, PTF |
| Construction de tribune et grille de protection stade municipal | Kayemor | | | X | | | | | 45 000 000 | Commune, PTF |
| TOTAL OS 4 | | | | | | | | | 231 000 000 | |

| OS 5: Rendre attractif le cadre de vie | | | | | | | | | | |
|---|---------|---|---|---|---|---|--|----|-------------------|--------------|
| Construction de latrines dans les maisons | Commune | X | X | X | X | X | | | 75 000 000 | PTF |
| Aménagement d'une décharge contrôlée (dépotoir d'ordures) | Commune | X | | | | | | | 1 000 000 | Commune, PTF |
| Mise en place d'un dispositif de collecte des ordures ménagères | Commune | X | | | | | | | 2 000 000 | Commune, PTF |
| Acquisition de camion de vidange | | X | X | | | | | PM | | Commune, PTF |
| TOTAL OS 5 | | | | | | | | | 78 000 000 | |

| OS 6: Renforcer l'accès à l'électricité | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------|---|---|---|---|---|--|--|-------------|---------------|
| Électrification de 12 villages | Commune | x | x | x | x | x | | | 250 000 000 | Etat, Commune |
| Extension du réseau électrique | Kayemor, Thissé Kayemor | x | x | x | | | | | 50 000 000 | |

| | |
|-------------------|--------------------|
| TOTAL OS 6 | 300 000 000 |
|-------------------|--------------------|

| OS 7: Renforcer la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles | | | | | | | | |
|---|---------|---|---|---|---|---|-----------|--------------------|
| Mise en œuvre d'un programme de lutte contre les feux de brousses (sensibilisation, redynamiser les comités de lutte) | Commune | x | x | x | x | x | 5 000 000 | Commune, Etat, PTF |
| Aménagement de bois villageois | Commune | x | x | x | x | x | 5 000 000 | Commune, PTF |
| Sensibilisation sur les conséquences de la déforestation | Commune | x | x | x | x | x | 2 500 000 | Commune, PTF |
| Mise en œuvre d'actions de lutte contre l'érosion hydrique (DRS) | Commune | x | x | x | x | x | 5 000 000 | Commune, Etat, PTF |
| Élaboration et mise en œuvre d'un projet de lutte contre les plantes envahissantes du fleuve | Commune | x | x | x | x | x | 5 000 000 | Commune, Etat, PTF |
| Formation sur les techniques de transformation du typha | | x | | | | | 1 000 000 | Commune, Etat, PTF |
| dotation de matériels pour les set-sétal pour chaque village | Commune | | x | | | | 2 400 000 | Commune |
| dotation de chaque village de moyens de lutte contre les feux de brousse | Commune | | x | | | | 2 400 000 | Commune |
| Multiplication des reboisements et la surveillance des forêts et RNA | Commune | x | x | x | x | x | 2 500 000 | Commune |
| Sensibilisation sur l'importance de l'arbre | Commune | x | x | x | x | x | 1 000 000 | Commune |
| Promotion de l'agroforesterie, RNA | Commune | x | x | x | x | x | 2 500 000 | Commune |

| | | | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|--|--|----------------------|--------------|
| Aménagement de pépinière communautaire | Kayemor | | x | | | | | 2 000 000 | Commune |
| Aménagement de mis en défense (Vélingara et santhie kohel, Ndimb Birane) | Vélingara et santhie kohel, Ndimb Birane | x | | | | | | PM | Commune, PTF |
| TOTAL OS 7 | | | | | | | | 86 300 000 | |
| TOTAL AXE 2 | | | | | | | | 1 663 300 000 | |

AXE 3: Amélioration de la mobilité des personnes et des biens, et de la communication

OS 1: Désenclaver la zone

| Projets | Localité | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | Coût | Bailleurs |
|--|---|----|----|----|----|----|---------------|---------------------------|
| Réalisation de piste de désenclavement pour une continuité interterritoriale | Kaymor- thissén(4km)/ sonkorong-Darou khoudous (7km) - Kaymor-théne peulh-ndiarguène (8km) - Kay mor-firgui (18 km) - Passy kayemor-Keur Samaba Dié-sotokoye-Santhie Kohel (7km) | | x | x | x | x | 1 475 000 000 | PUDC, PDZP, Etat, Commune |
| Réalisation de pont | santhie kohel | X | | | | | PM | PUDC, PDZP, Etat, Commune |
| TOTAL OS 1 | | | | | | | | 1 475 000 000 |

OS 2: Améliorer la communication

| | | | | | | | | |
|--|---------|---|---|---|--|--|------------|---------------|
| Plaidoyer pour le renforcement de la couverture du réseau téléphonique et ADSL | Commune | X | X | | | | PM | Etat |
| Mettre en place une radio communautaire | Commune | | | X | | | 25 000 000 | CT, Etat, PTF |

| | |
|--------------------|----------------------|
| TOTAL OS 2 | 25 000 000 |
| TOTAL AXE 3 | 1 500 000 000 |

AXE 4 :Participation citoyenne et renforcement des capacités des acteurs territoriaux

OS1 : Renforcer les capacités des acteurs institutionnels

| Projets | Localité | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | Coût | Bailleurs |
|--|----------|----|----|----|----|----|------------------|-----------|
| Former les élus en décentralisation | Commune | X | | | | | 1 500 000 | CT, PTF |
| Former les élus en fiscalité locale | Commune | X | | | | | 1 500 000 | CT, PTF |
| Former les élus sur la gestion foncière | Commune | X | | | | | 1 500 000 | CT, PTF |
| Former les CV sur leurs rôles et responsabilités | Commune | X | | | | | 1 500 000 | CT, PTF |
| TOTAL OS 1 | | | | | | | 6 000 000 | |

OS 2: renforcement de capacités des acteurs économiques

| | | | | | | | | |
|---|---------|---|---|---|--|--|-----------|---------|
| Renforcer de capacité des artisans | Commune | X | | | | | 2 000 000 | CT, PTF |
| Former les production à la fabrication d'engrais bio | Commune | X | X | | | | 3 000 000 | CT, PTF |
| Renforcer les capacités des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles | Commune | | X | X | | | 3 000 000 | CT, PTF |
| Former les population à la formation d'aliments (volaille, bétail) et de compléments alimentaires | Commune | X | | | | | 3 000 000 | CT, PTF |
| Formation des éleveurs pour l'embouche bovine et ovine | Commune | | x | | | | 5 000 000 | Commune |

| | | | | | | | | |
|--|---------|---|---|---|---|---|-------------------|----------------|
| Renforcement des capacités des jeunes (Former les jeunes sur les métiers de : plomberie- solaire-coiffure-couture, transformation des produits agricoles) | Commune | x | x | x | x | x | 10 000 000 | ANPEJ, Commune |
| Renforcer les capacités des femmes sur les techniques de transformation des céréales et des légumes | Commune | X | | | | | 2 000 000 | CT, PTF |
| formation et vulgarisation sur les techniques d'ensilage | Commune | | | | | | | |
| Former les jeunes dans les domaines créateurs d'emplois locaux | Commune | X | X | X | X | X | PM | CT,Etat, PTF |
| Renforcer les capacités des AVEC (GAF, EPI) | Commune | X | X | | | | 4 000 000 | |
| TOTAL OS 2 | | | | | | | 28 000 000 | |
| OS 3: Renforcer la participation citoyenne | | | | | | | | |
| Redynamiser le cadre de concertation communal | Commune | X | | | | | 2 000 000 | CT, PTF |
| Organiser des fora de bilan | | X | X | X | X | X | 10 000 000 | |
| TOTAL OS 3 | | | | | | | 2 000 000 | |
| TOTAL AXE 4 | | | | | | | 36 000 000 | |

| | |
|---------------------------|----------------------|
| TOTAL AXE 1 | 1 167 000 003 |
| TOTAL AXE 2 | 1 663 300 000 |
| TOTAL AXE 3 | 1 500 000 000 |
| TOTAL AXE 4 | 36 000 000 |
| COUT GLOBAL DU PDC | 4 366 300 003 |

7. Stratégies de mise en œuvre et de suivi

La mise en œuvre du PDC exige une importante mobilisation de ressources financières, techniques et humaines. Cette mobilisation devra être accompagnée par un dispositif performant et efficace de suivi et d'évaluation qui devra prévenir tout goulot d'étranglement et tout obstacle à la réalisation des programmes et qui va assurer la participation et l'inclusion de tous les acteurs.

Le PAI est le premier instrument de mise en œuvre du PDC. En effet, il assure une articulation entre la planification opérationnelle et la budgétisation. C'est ainsi que chaque année, le Conseil Municipal devra faire un arbitrage en fonction de ses ressources entre les différents programmes et activités prévues.

En second lieu, le Conseil Municipal devra compter sur la signature de contrats et protocoles avec les différents partenaires et bailleurs qui interviennent dans le développement local participatif. Dans un contexte de territorialisation des politiques publiques, cet outil constitue un excellent moyen de responsabiliser les acteurs territoriaux et d'approfondir la décentralisation par l'allocation par l'Etat de ressources importantes aux collectivités territoriales pour la réalisation d'investissements importants.

Enfin, le Conseil Municipal devra accorder une importance capitale au programme de renforcement de la participation citoyenne et des capacités des acteurs institutionnels, de la société civile et des acteurs économiques pour accompagner tout le processus de mise en œuvre du PDC afin d'assurer une participation de qualité des acteurs avec un niveau de performance acceptable.

7.1 Structures institutionnelles impliquées dans la mise en œuvre

La réalisation des programmes contenus dans le PDC exige la mobilisation, la synergie et la mutualisation des ressources de tous les acteurs.

D'abord, le Conseil Municipal qui assure le portage institutionnel du PDC est responsable de la mobilisation des ressources et la mise en relation des différents acteurs.

Ensuite, le sous-préfet de l'arrondissement de Médina Sabakh qui est le représentant de l'Etat, appuie et conseille le Conseil Municipal. Il est le dépositaire de la politique de l'Etat et assure le contrôle de légalité. Il est surtout attendu sur le terrain du plaidoyer au niveau des autorités étatiques.

En outre, les services techniques déconcentrés sont chargés d'accompagner la municipalité dans la réalisation de ses missions. Ces services, notamment la perception de Nioro du Rip, sont des conseillers privilégiés du conseil

Municipal. Ils sont les bras techniques de l'Etat dans le cadre de la réalisation de ses programmes dans la commune.

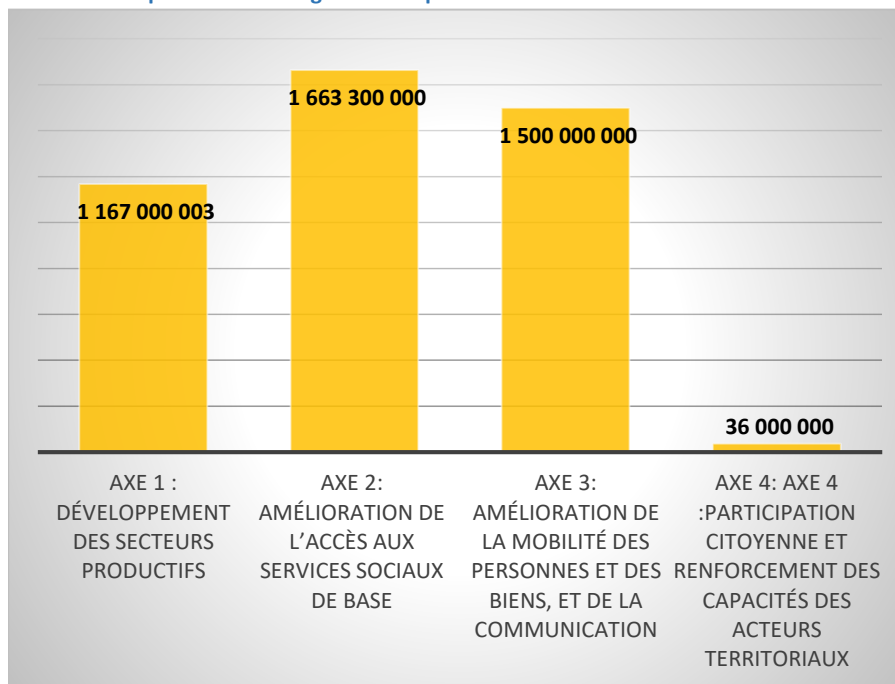
Enfin, le secteur privé, dans le cadre du partenariat public privé d'une part et d'autre part dans le cadre des prestations, sera fortement sollicité pour apporter sa contribution.

7.2 Financement du PDC

Le budget total du PDC s'élève à 4 366 300 003 F CFA. Le financement du PDC incombe en premier lieu au conseil Municipal qui devra mobiliser ses propres ressources. Après, une multitude de canaux de financement s'offre à lui, il suffit de les exploiter à bon escient.

- D'abord au niveau interne, la participation communautaire est, certes, attendue mais pas de manière subséquente. Il s'agit de la contribution des populations dans le financement des investissements.
- Ensuite, au niveau externe, le Conseil Municipal compte sur :
 1. Les allocations de l'Etat. Ces allocations peuvent prendre la forme de dotation versée en compensation des compétences transférées, d'une part et d'autre part de fonds de concours destinés à financer des investissements.
 2. En outre, le Conseil devra compter sur les apports des partenaires techniques et financiers qui devraient apporter des ressources au nom du partenariat qui les lie soit à l'Etat du Sénégal et ses démembrements, soit à la société civile locale par le biais d'assistance à la lutte contre la pauvreté.
 3. Le Conseil tentera, aussi, de profiter des retombées de l'Aide Publique au Développement des Etats, Institutions internationales

Tableau 7 : Répartition du budget du PDC par axe



Source : Enquetes PDC Kayemor, 2022

et des collectivités locales sœurs à travers la coopération décentralisée.

4. Le conseil peut organiser des forums des partenaires non seulement pour capter des fonds issus des partenaires mais aussi pour réorienter les investissements vers des zones et des secteurs qui n'en ont pas.

7.3 Mécanisme de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation permet de suivre l'état d'avancement dans la réalisation des actions prévues dans le Plan. Bien utilisé, il permet d'analyser la mise en œuvre du Plan en mettant en exergue les obstacles par rapport à la réalisation des programmes et activités prévues mais aussi d'anticiper sur d'éventuels problèmes et de faire des ajustements.

Le commun compte d'abord sur son organe délibérant qui a l'obligation de faire un suivi rapproché de l'état d'exécution du plan à travers son pouvoir d'interpellation du maire. Le conseil peut, aussi, procéder à l'autodiagnostic pour savoir l'état de mise en œuvre du plan.

Il peut, en outre, mettre à profit les résultats de la mesure de performance publique des collectivités territoriales initiée par le PNDL et mise en œuvre par l'ARD ou procéder lui-même à cette évaluation.

Le conseil comptera surtout sur le dynamisme du comité communal de suivi-évaluation dont la composition est ainsi faite :

- Le maire qui en assure la présidence
- Les présidents des commissions tels que celles des finances, de la planification, l'éducation, la santé, etc.
- Les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans la commune
- Les organisations de la société civile qui apportent leur soutien et assurent le contrôle citoyen

Le Conseil Municipal et le CCSE auront donc besoin d'informations quantitatives et qualitatives sur le degré de réalisation des Programmes et actions retenues. C'est pourquoi, il sera mis en place un système de suivi, basé sur la définition d'indicateurs clairs et précis.

Le CCSE procédera aux bilans à mi-parcours et final du PDC.

En ce qui concerne le bilan d'exécution du PDC, il sera effectué en deux (02) étapes : un bilan intermédiaire (à la fin de la deuxième année) et le bilan final (au bout de 5 ans).